Conseil Supérieur de l'Éducation

Jeudi 19 octobre 2023

Sur le harcèlement

La Fep-CFDT, premier syndicat de l'enseignement privé, prend au sérieux la lutte contre le harcèlement. On a bien entendu le ministre dire que le harcèlement scolaire était une priorité absolue. Pourtant, il semble qu'il ait oublié les établissements privés sous contrat, qui représentent plus de 2 millions d'élèves, soit près de 18% des effectifs, et plus de 126 000 enseignants.

D'abord, revenons sur les concertations ouvertes en juin pour lutter contre le harcèlement. Pourquoi les organisations syndicales du privé n'ont pas été invitées dans les discussions ? Comment interpréter cette absence de considération des personnels du privé alors que cette fois tous les autres acteurs du privé sous contrat (chef.fe.s d'établissement et parents d'élèves) ont été reçues ou se sont vu adresser un courrier ?

Suite à cet « oubli », nous avons demandé une audience. La date du 20 juillet 2023 a été retenue… mais annulée une demi-heure avant, alors que nous étions en route. C'était le jour de la nomination du nouveau ministre, ceci explique probablement cela. Nous avons demandé depuis à plusieurs reprises un nouvel entretien. Ces demandes sont restées à ce jour sans réponse. Aujourd'hui, un texte est proposé au Conseil Supérieur de l'Education, et ne fait mention que des établissements publics.

Pourtant, la lutte contre le harcèlement est aussi une obligation pour les établissements privés sous contrat car ils sont sous contrat et que les enseignants y assument le service public d'Education, de la même manière que ceux du public. Il y a aussi des actions à mener dans la protection des élèves du privé. Par exemple, il faut savoir que l'Enseignement catholique refuse le dispositif pHARe et préfère en créer un « maison », sans que l'administration s'en émeuve. Aucun statut particulier ne doit permettre une prise en charge différenciée du sujet.

La Fep-CFDT, syndicat laïc et républicain, ne peut tolérer de distinctions, surtout dans des sujets si graves.